Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20261105-01_11_2026-DE

Le cinq novembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier GUERVILLY à la mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 29 octobre 2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY Odile HERVE Ghislaine COTREL Arnaud LE BRAS Laure ROPERS Gilles LE CALVEZ	Alexandre LE DANTEC Sophie MENGUY Eric MORDELET René QUEMENEUR Raphaël LOUBATON Myriam BIDAULT Hélène CORBEL Sylvie LE NORMAND
Absents excusés :	Romain LE CABEC	
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	René QUEMENEUR	

N°01.11.2026 : DECISION MODIFICATIVE : Budget Lotissement de l'Argoat

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-11, L 2121-29 et L 2312-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2026 du Lotissement de l'Argoat afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des dépenses de la commune ;

Considérant que ces modifications nécessitent des virements ou des inscriptions de crédits supplémentaires entre les chapitres budgétaires ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal afin de régler la dernière facture d'un montant de 13 327.86 € TTC au géomètre GEOMAT relative au Lotissement de l'Argoat.

Il propose les modifications budgétaires suivantes :

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20261105-01_11_2026-DE

Budget Lotissement de l'Argoat

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
011	6045	+ 13 327.86 €	
75	75822		+ 13 327.86 €

Budget Commune

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
65	65821	+ 13 327.86 €	
011	60612	-13 327.86 €	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DÉCIDE :

Article 1 : D'APPROUVER la décision modificative du budget « Lotissement de l'Argoat » de l'exercice 2026, conformément aux tableaux présentés ci-dessus.

Article 2 : DE PRÉCISER que cette décision modificative respecte l'équilibre budgétaire des sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de cette décision modificative et à accomplir les formalités nécessaires.

Article 4 : DE PRÉCISER que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le Maire,
Olivier GUERVILLY

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

Le secrétaire de séance